

SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF (SCIC) FCSM - AUGMENTATION DE CAPITAL
- PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTBELIARD

Madame

expose :

Le FC Sochaux-Montbéliard poursuit une phase de reconstruction engagée depuis la reprise du club en 2023. Après une période marquée par de fortes tensions financières et institutionnelles, la gouvernance actuelle a engagé un travail de redressement visant à restaurer durablement la stabilité économique, sportive et territoriale du club.

Les efforts menés depuis deux saisons ont permis une réduction significative des charges d'exploitation et une diminution du déficit structurel, traduisant une politique de gestion plus rigoureuse et adaptée au contexte sportif actuel. Parallèlement, le club bénéficie d'un retour progressif de la confiance de son écosystème : amélioration de la fréquentation du stade Bonal, réengagement des partenaires économiques et maintien d'un fort soutien populaire.

La remontée en Ligue 2 devrait constituer, un objectif structurant du projet sportif et économique, permettant d'améliorer significativement les recettes et la visibilité du club. Toutefois, malgré ces avancées, l'équilibre financier demeure fragile et la situation financière nécessite aujourd'hui une consolidation des fonds propres.

Dans ce contexte, la gouvernance du club a engagé une opération d'augmentation de capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) répondant aux objectifs suivants :

- sécuriser la situation financière du club à court et moyen termes ;
- poursuivre le projet sportif
- pérenniser le centre de formation
- maintenir le rôle structurant du FCSM pour le territoire

Pour mémoire, une première phase de souscription avait été ouverte en 2024. La ville de Montbéliard avait intégré le capital à hauteur de 50 000,00 € - délibération du 8 juillet 2024. Cette étape constituait également un signal de confiance important à destination des partenaires institutionnels et économiques du territoire.

Les projections financières sur les exercices à venir traduisent un besoin de trésorerie importants pour les saisons à venir.

A ce titre, les actionnaires privés ont d'ores et déjà manifesté leur engagement en souscrivant à une augmentation de capital à hauteur de 4,5 millions.

Afin de compléter ce dispositif et de couvrir les besoins identifiés, un soutien des actionnaires publics est sollicité à hauteur globale de 2 000 000 euros.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la participation de la Ville à l'augmentation du capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif dénommée SCIC Football Club Sochaux-Montbéliard prenant la forme d'un apport à hauteur de 50 000 €,
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer en conséquence tous les documents afférents.